

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne**

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 5 juillet à 18 h 00

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, Maire, en suite de convocation en date du 28 Juin 2023.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
15	15	15

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme Betty Boulogne, pouvoir donné à Mme Sandrine Delliaux
- Mme Peggy Divoire
- Mme Annie Leporcq, pouvoir donné à Mme Catherine Leduc
- M. Francis Coquerelle, pouvoir donné à M. Raphaël Jules
- Mme Stéphanie Lacroix, pouvoir donné à Mme Sylvie Bernardini
- Mme Isabelle Leroux, pouvoir donné à Mme Sandra Mille

**DELIBERATION : n° 14/2023
Décision Modificative n°1 – Budget 2023 « S.A.A.D. »**

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives en cours,
LE CONSEIL, à l'unanimité, DECIDE de procéder sur le budget 2023,
aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

Grpe		Article	Ouverture	Réduction
Gpe 1	626	6262 – Frais de télécommunication	1 000.00 €	
Gpe 2	621	6218 - Autres personnels extérieurs		2 000.00 €
	622	6228 – Divers	200.00 €	
	641	64111 – Rémunération principale (tit)		10 000.00 €
		641188 - Autres	41 000.00 €	
		64131 - Rémunération principale (non tit)	11 756.40 €	
		6417 - Apprentis	448.00 €	
645	64513 – Cotisations caisse de retraite	5 990.31 €		
648	6488 – Autres charges diverses de personnel	4 000.00 €		
Gpe 3	6156	61561 – Informatique		8 000.00 €
	618	6188 – Autres frais divers	21 609.72 €	
	651	6512 – Droits d'utilisation (informatique)	6 700.00 €	
Total			92 704.43 €	20 000.00 €
			72 704.43 €	

DELIBERATION : n° 14/2023
Décision Modificative n°1 – Budget 2023 « S.A.A.D.»
(suite)

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le
ID : 062-266207588-20230705-D14_2023-DE

Recettes de Fonctionnement

Gpe	Article	Ouverture	Réduction
Gpe 1	7331412 – Bonification horaire (Dotation complémentaire)	5 177.43 €	
Gpe 2	6419 – Remboursement sur rémunération	67 527.00 €	
Total		72 704.43 €	00.00 €
		72 704.43 €	

Fait à ST-MARTIN-BOULOGNE
le 5 Juillet 2023

P°Le Président du C.C.A.S.

Sylvie BERNARDINI
Vice-Présidente du C.C.A.S.

N° /2023 - _____